

Rapport sur le devoir de Diligence du Cobalt - 2020

A propos de CTT

Compagnie de Tifnout Tiranimine – CTT opère dans la recherche, l'exploitation et le traitement du cobalt à travers deux sites :

- le site minier de « Bou-Azzer » (CID003279), situé à 120 km au sud de la ville de Ouarzazate et qui est l'une des plus anciennes mines de Managem et,
- le site industriel de raffinerie du cobalt (CID003280), alimenté en cobalt concentré, situé dans le complexe métallurgique de Guemassa à 30 km de Marrakech.

Approvisionnement responsable en Cobalt

Le Groupe Managem et sa filiale CTT se sont engagés à s'assurer que la chaîne d'approvisionnement en Cobalt soit responsable et exempte de conflits armés ou de graves violations des droits de l'Homme.

Les engagements du Groupe et sa filiale CTT sont en ligne avec les principes directeurs de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une chaîne d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque selon les cinq étapes suivantes :

- Etape 1 : Établir des systèmes solides de gestion de l'entreprise,
- Etape 2 : Identifier et évaluer les risques associés à la chaîne d'approvisionnement,
- Etape 3 : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour réagir aux risques identifiés,
- Etape 4 : Effectuer un audit indépendant mené par des tiers sur les pratiques de diligence,
- Etape 5 : Publier chaque année un rapport sur l'exercice du devoir de diligence concernant la chaîne d'approvisionnement.

Rapport sur le devoir de diligence

Le présent rapport dresse les avancées réalisées concernant le devoir de diligence du Cobalt depuis le précédent rapport couvrant la période de janvier à Septembre 2019. Le présent rapport couvre la période d'octobre 2019 à avril 2021.

Etape 1 : Établir des systèmes solides de gestion de l'entreprise

Formalisé en Août 2019 et accessible sur le site internet du Groupe, l'engagement du devoir de diligence est également inclus dans le Code Ethique et de Conduite des affaires du Groupe édité en mars 2020.

Ce Code s'applique à l'ensemble de ses filiales y compris CTT.

La politique du devoir de diligence est portée par le top management selon trois niveaux de responsabilités :

- Comité Exécutif : la plus haute instance de gouvernance exécutive au sein du Groupe Managem a notamment pour prérogative la définition des domaines d'engagements et l'organisation du pilotage de la démarche du devoir de diligence,
- Comité 3R (Réputation, Risques et RSE) : définit le plan stratégique pour des démarches de progrès continu et pilote les plans d'actions de mitigation des risques,
- Comité du devoir de diligence : est responsable de l'exercice du devoir de diligence, l'évaluation des risques dans la chaîne d'approvisionnement en termes de zones à risques et fournisseurs et de la mise en place d'une démarche d'amélioration continue.

Etape 2 : Identifier et évaluer les risques associés à la chaîne d'approvisionnement

Le déploiement de la politique s'est accompagné de la formalisation et la mise en place d'un système de gestion des risques articulé autour d'un manuel interne du devoir de diligence et accompagné d'un système de traçabilité adéquat faisant l'objet des évaluations interne et externe.



Manuel du devoir de diligence

Le manuel du devoir de diligence est un ensemble de procédures qui décrivent les mesures mises en place selon les cinq étapes du guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables. Le manuel définit ainsi la méthodologie d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques.

Quatre niveaux de risques sont ainsi identifiés :

- Faible nécessitant une diligence classique,
- Modéré nécessitant une surveillance,
- Significatif nécessitant une diligence complémentaire,
- Elevée nécessitant une diligence poussée,

Un questionnaire pour la connaissance du fournisseur a été conçu et est mis en place pour évaluer le degré d'intégration des enjeux de responsabilité sociétale notamment en matière de droits de l'homme, de conditions de travail, de devoir de diligence, de la protection de l'environnement et la chaîne d'approvisionnement en minerais. Cette évaluation donne lieu à une notation pour déterminer la nature des risques et les gérer efficacement en conséquence.

Au cours de la période couverte par ce rapport, les fournisseurs ont été approuvés selon la procédure d'évaluation en vigueur.

De même, une méthodologie interne a été conçue pour l'identification des zones de conflit ou à haut risques selon trois critères : l'existence de conflit, la bonne gouvernance et la promotion des droits humains. Cette évaluation s'appuie sur les sources publiques suivantes pertinentes et qui sont régulièrement mises à jour :

- Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies - apporter une solution à un problème concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationale.
- Conflict-affected and high-risk areas under EU Regulation 2017/821 - Une liste indicative, non exhaustive et régulièrement mise à jour des zones de conflit et à haut risque (CAHRA) (telles que définies par le règlement 2017/821).
- Global Peace Index - State of Peace (GPI) – mesure composite pour classer 163 pays selon leur degré de pacifisme.

- Doingbusiness - Le projet Doing Business mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 190 économies et certaines villes au niveau infranational.
- Corruption Perception Index (CPI) - L'IPC classe 180 pays et territoires dans le monde en fonction de leur niveau de corruption perçue dans le secteur public.
- Human Development Index (HDI) - mesure composite de la longévité, de l'éducation et du revenu d'un pays, pour 189 pays.

Au cours de la période couverte par ce rapport, aucune zone de conflit ou à haut risque n'a été identifiée.

Etabli en juillet 2019 et actualisé en septembre 2020, le manuel fait référence au Code Ethique et de conduite des affaires et intègre un volet spécifique à la méthodologie d'évaluation, de sélection et de réévaluation des fournisseurs.

Système de traçabilité

Les données relatives aux fournisseurs et aux transactions sont ainsi recueillies sont sauvegardées à travers un système de traçabilité avec la documentation appropriée pour le maintien, l'accessibilité et l'archivage des dossiers pour une durée de cinq ans.

Cette traçabilité permet de faire le suivi de la supply chain de l'approvisionnement à la livraison des produits finis selon le système de management de la qualité.

Alerte professionnelle

En ligne avec le déploiement de son Code Ethique et de Conduite des affaires, le Groupe a mis en place une adresse mail professionnelle pour remonter tout cas de non-conformité avec les dispositions du Code y compris le sujet sous revue.

L'adresse alerte_compliance@managemgroup.com est accessible aux parties prenantes externes via le site du Groupe.

Le Comité Ethique du Groupe a pour mission de prendre en charge toute remontée, de diligenter les investigations nécessaires et de communiquer les résultats.

Etape 3 : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour réagir aux risques identifiés

L'amélioration continue du devoir de diligence repose sur trois leviers principaux que sont la sensibilisation et la formation, les audits et contrôles internes et enfin le suivi des performances de la supply chain.

Une vérification annuelle

L'approche du devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement responsable en cobalt a fait l'objet d'une évaluation menée par la Direction du Développement Durable et de Responsabilité Sociale du Groupe.

L'évaluation initiale menée en juillet 2019 a porté sur la performance logistique dans un site dont les conclusions ont été partagées avec les concernés et ont été le point d'entrée du plan d'action annuel d'amélioration continue.

Une seconde évaluation a été réalisée en novembre 2020 pour s'assurer de la mise en œuvre du nouveau manuel du devoir de diligence suite à sa mise à jour.

La mise en œuvre du plan d'actions piloté par le comité du devoir de diligence a permis de clôturer les actions d'améliorations suivantes :

- Rendre visible la politique du devoir de diligence : la politique est disponible sur le site du Groupe en langues française et anglaise,
- Renforcer la traçabilité de la supply chain : le manuel du devoir de diligence a été actualisé et regroupe l'ensemble des aspects relatifs au sujet,

Une communication régulière

CTT met en œuvre un plan de diffusion de la politique en matière du devoir de diligence à l'attention des parties prenantes pertinentes à travers notamment l'organisation de sessions de sensibilisation et de formation dédiées.

Les supports de formation sont actualisés à l'aune du retour des évaluations à chaud des participants et la veille réalisée sur le sujet.

Durant l'année 2020, l'effort de communication et de sensibilisation a été poursuivi à travers trois actions principales :

- Les cadres de CTT ont bénéficié d'une formation sur le Code Ethique et de Conduite des affaires,
- Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement interne ont suivi une formation portée sur la nature des risques, leur impact et la méthodologie d'évaluation et les actions d'atténuation de ces risques tels que spécifiés dans le manuel interne du devoir de diligence.
- Une formation sur les droits de l'homme dans le travail a été dispensée au profit des agents en charge de la surveillance du site,

Une performance suivie

Le comité du devoir de diligence a mis en place un système de reporting annuel sur les principaux indicateurs dans sa chaîne d'approvisionnement responsable du cobalt pour le suivi de la performance de ce processus à l'attention du Comex.

Etape 4 : Effectuer un audit indépendant mené par des tiers sur les pratiques de diligence

La démarche de CTT concernant le devoir de diligence a fait l'objet d'un audit de la mine à Bou Azzer ainsi que des unités hydrométallurgies portant sur la période de juillet 2018 à Août 2019.

L'audit a été réalisé par le Cabinet « Arche advisors », un tiers indépendant spécialisé dans les audits des chaînes d'approvisionnement du 3 au 6 septembre 2019.

En raison de la situation sanitaire mondiale, l'audit initialement prévu en septembre 2020 a été reporté. Il sera programmé à l'aune de l'évolution de situation sanitaire.

Etape 5 : Publier chaque année un rapport sur l'exercice du devoir de diligence concernant la chaîne d'approvisionnement

Le rapport sur le devoir de diligence du cobalt est établi pour rendre compte des résultats de la démarche de CTT. Il est publié sur le site web du Groupe.

Cette démarche est également communiquée dans les rapports annuels du Groupe.